

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal : 31/10/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 17

Procurations : 3

Excusés : 4

Absents : 2

Votants : 20

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Étaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, FERCHAUD Marie-Paule, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BERTRAND Endy, Cons. Mun., ayant donné procuration à CADORET Nadia, adjoint  
CREPIN Cédric, Cons. Mun., ayant donné procuration à HERSANT Marie-Noëlle, adjoint  
RENOU Sarah, Cons. Mun., ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique, adjoint

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, FORGET-GAGEOT Florence, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François Conseillers Municipaux

Absents : DROUET Céline, PAPIN Alexandra, Conseillers Municipaux

-----

#### 51-2023 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINTE ANNE – CLOTURE DU BUDGET

Il est rappelé au conseil municipal que le budget annexe lotissement « Sainte Anne » a été ouvert en 2011 afin de répondre au besoin de la collectivité.

Le décompte détaillé du budget annexe se solde par un excédent final de 446 016,83 €.

Il est précisé que ce budget ne présente plus de mouvement et que pour clore définitivement ce dossier il convient de procéder à l'intégration de ce résultat au budget principal de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du 10 mai 2011 adoptant le budget annexe lotissement « Sainte Anne » ;

Considérant que le budget annexe lotissement Sainte Anne ne présente plus de mouvement ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

→ **ACCEPTÉ** la clôture du budget annexe lotissement « Sainte Anne » à compter du 31 décembre 2023 et le versement du solde excédentaire de 446 016,83 au budget principal de la commune.

→ **CHARGE** Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération et **AUTORISÉ** également à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Eric COUDERC

Signé électroniquement par : Eric  
Couderc  
Date de signature : 17/11/2023  
Qualité : Maire de St Laurent sur  
Sèvre



Le Secrétaire de Séance  
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia  
Cadoret  
Date de signature : 16/11/2023  
Qualité : Adjoint au maire de St  
Laurent sur Sèvre



L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....31/10/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 17

Procurations : 3

Excusés : 4

Absents : 2

Votants : 20

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Étaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, FERCHAUD Marie-Paule, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BERTRAND Endy, Cons. Mun., ayant donné procuration à CADORET Nadia, adjoint  
CREPIN Cédric, Cons. Mun., ayant donné procuration à HERSANT Marie-Noëlle, adjoint  
RENOU Sarah, Cons. Mun., ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique, adjoint

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, FORGET-GAGEOT Florence, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François Conseillers Municipaux

Absents : DROUET Céline, PAPIN Alexandra, Conseillers Municipaux

-----

52-2023	MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES A L'INSTITUTION SAINT GABRIEL – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT ET AVENANT AVEC LA REGION - ANNEE SCOLAIRE 2022/2023
---------	--

Par convention en date du 24 février 2015, la commune de Saint Laurent sur Sèvre s'est engagée auprès du Conseil Général de la Vendée à mettre à disposition des collèges publics et privés de la Vendée, les équipements sportifs communaux.

Une convention avait alors été passée avec le collège Saint Gabriel afin de constater cette mise à disposition à titre onéreuse. Il convient, comme chaque année, de passer une nouvelle convention avec l'établissement adoptant les tarifs fixés par le Conseil Départemental pour l'année scolaire comme ci-dessous :

#### Collège (tarifs sur année scolaire)

	Tarifs département Année scolaire 2022/2023
<b>Salle omnisport</b>	11,11 €
<b>Salle de danse</b>	5,25 €
<b>Piste athlétisme</b>	10,11 €
<b>Terrain stabilisé</b>	10,11 €
<b>Terrain en herbe</b>	10,11 €

Il convient également de prendre un nouvel avenant, à la convention d'utilisation tripartite (Région – Commune – établissement) prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, portant également sur les dispositions tarifaires. Les tarifs sont réévalués par la Région des Pays de la Loire pour l'année civile. Il y a donc deux tarifications appliquées.

## Lycée (tarifs sur année civile)

Année scolaire 2022/2023	
1er trimestre 2022	
Tarifs région année 2022	
Salle omnisport	11,75 €
Salle de danse	5,56 €
Piste athlétisme	10,69 €
Terrain stabilisé	10,69 €
Terrain en herbe	10,69 €
2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> trimestres 2023	
Tarifs région année 2023	
Salle omnisport	12,11 €
Salle de danse	5,73 €
Piste athlétisme	11,01 €
Terrain stabilisé	11,01 €
Terrain en herbe	11,01 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les projets de convention avec le Département et avenant avec la Région déposés sur le bureau, Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les convention et avenant avec le Département et la Région dans le cadre de la mise à disposition des installations sportives communales et dans les conditions énoncées ci-dessus pour l'année 2022-2023.
- ➔ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et notamment à émettre les titres correspondants à ces recettes.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par : Eric  
Couderc  
Date de signature : 17/11/2023  
Qualité : Maire de St Laurent sur  
Sèvre



Le Secrétaire de Séance  
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret  
Date de signature : 16/11/2023  
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

## Séance du Mardi 7 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

*Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal*.....31/10/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 17

Procurations : 3

Excusés : 4

Absents : 2

Votants : 20

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Étaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, FERCHAUD Marie-Paule, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BERTRAND Endy, Cons. Mun., ayant donné procuration à CADORET Nadia, adjoint  
CREPIN Cédric, Cons. Mun., ayant donné procuration à HERSANT Marie-Noëlle, adjoint  
RENOU Sarah, Cons. Mun., ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique, adjoint

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, FORGET-GAGEOT Florence, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François Conseillers Municipaux

Absents : DROUET Céline, PAPIN Alexandra, Conseillers Municipaux

-----

### 53-2023 DIVAGATION ET CIRCULATION DES ANIMAUX – TARIFICATION FOURRIERE ANIMALE

Les services municipaux sont régulièrement amenés à capturer des animaux en divagation sur le territoire de la commune (chiens et chats le plus souvent). La capture et la garde en fourrière de ces animaux entraînent des frais pour la collectivité. Une tarification a donc été mise en place mais seulement pour les chiens et les chats.

Rappel des tarifs délibérés le 12 novembre 2019 :

Frais	Montant
Capture de l'animal	50 €
Garde (entretien, nourriture)	10 €/j.
Vétérinaire si nécessaire	Coût réel
Identification si nécessaire	Coût réel

Il est proposé d'étendre cette tarification à tout type d'animal en divagation qui serait capturé sur la commune. Il est rappelé que les sommes devront être acquittées par les propriétaires avant de procéder à la restitution de l'animal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212-1 ;

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Vu la délibération n° 66-2019 du 12 novembre 2019 fixant les tarifs de la fourrière animale ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

→ **ACCEPTÉ** d'étendre à tout type d'animal les tarifs délibérés ci-dessus pour la divagation et la circulation des animaux.

- ➔ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et **L'AUTORISE** à signer tout document s'y rapportant.
- ➔ **PRECISE** que cette délibération abroge et remplace la délibération n° 66-2019 du 12 novembre 2019 fixant les tarifs de la fourrière animale.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire

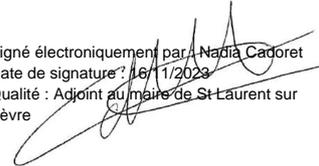
Signé électroniquement par Eric  
Couderc  
Date de signature : 17/11/2023  
Qualité : Maire de St Laurent sur  
Sèvre

**ERIC COUDERC**



Le Secrétaire de Séance  
Nadia CADORET

Signé électroniquement par Nadia Cadoret  
Date de signature : 16/11/2023  
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur  
Sèvre



Séance du Mardi 7 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal..... 31/10/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 17

Procurations : 3

Excusés : 4

Absents : 2

Votants : 20

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, FERCHAUD Marie-Paule, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BERTRAND Endy, Cons. Mun., ayant donné procuration à CADORET Nadia, adjoint  
CREPIN Cédric, Cons. Mun., ayant donné procuration à HERSANT Marie-Noëlle, adjoint

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, FORGET-GAGEOT Florence, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François Conseillers Municipaux

Absents : DROUET Céline, PAPIN Alexandra, Conseillers Municipaux

054-2023 CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR MISE EN FOURRIERE D'ANIMAUX EN DIVAGATION SUR LA COMMUNE

Il est rappelé que le maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune. Les agents communaux et les élus d'astreinte (maire et adjoints) sont ainsi sollicités pour récupérer les animaux en divagation sur la commune et les conduire à la fourrière animale. Il est proposé de faire appel à un prestataire extérieur lorsque l'intervention ne pourra être réalisée par les agents ou les élus.

Un projet de contrat de prestation de service avec M. COFFINEAU Antoine de St Malo du Bois, établissement « De Rebelles à Fidèles », est présenté en séance.

- Conditions d'intervention : à la demande du maire ou de l'élu d'astreinte. Un bon d'intervention sera signé par l'élu et le prestataire qui interviendra selon ses disponibilités.
- Durée du contrat : 12 mois renouvelable dans la limite de deux fois et dans les mêmes conditions.
- Conditions financières : 30 € par déplacement dans la limite de 10 bons d'interventions par an.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) et notamment l'article L.211-22 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

→ **ACCEPTÉ** la proposition de contrat de prestation de service de M. COFFINEAU gérant de l'établissement « De Rebelle à Fidèles » pour la mise en fourrière d'animaux en divagation sur la commune selon les conditions énumérées ci-dessus.

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat avec l'établissement « De Rebelle à Fidèles ».

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par : Eric  
Couderc  
Date de signature : 22/11/2023  
Qualité : Maire de St Laurent sur  
Sèvre



Le Secrétaire de Séance  
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret  
Date de signature : 21/11/2023

## Séance du Mardi 7 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

*Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal*..... 31/10/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 17

Procurations : 3

Excusés : 4

Absents : 2

Votants : 20

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Étaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, FERCHAUD Marie-Paule, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BERTRAND Endy, Cons. Mun., ayant donné procuration à CADORET Nadia, adjoint  
CREPIN Cédric, Cons. Mun., ayant donné procuration à HERSANT Marie-Noëlle, adjoint  
RENOU Sarah, Cons. Mun., ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique, adjoint

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, FORGET-GAGEOT Florence, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François Conseillers Municipaux

Absents : DROUET Céline, PAPIN Alexandra, Conseillers Municipaux

-----

### 55-2023 ENFANCE JEUNESSE – FINANCEMENT DU SEJOUR A PARIS

Le projet de séjour à Paris proposé aux jeunes a été porté par la Municipalité de St Laurent sur Sèvre, le « Studio 1020 », en collaboration avec l'association Familles Rurales de St Malo du Bois – Service Jeunesse « Color'ados ». Il s'est déroulé du lundi 23 au vendredi 27 octobre 2023.

En ce qui concerne le financement de ce séjour, il était proposé que toutes les dépenses (alimentation, hébergement, transport et activités) et les recettes (participation familles, subventions...) soient supportées par la commune de St Laurent sur Sèvre et qu'à l'établissement du bilan financier, la municipalité s'engageait à facturer en cas de déficit ou à verser en cas de trop perçu, à part égale entre la municipalité et le service jeunesse de Familles Rurales de St Malo du Bois.

Pour la participation des familles les conditions de financement du séjour sont les suivantes :

- 80 € d'acompte à l'inscription (encaissement réalisé en septembre) ;
- solde de 115 € en fin de séjour (soit 195 € au total) après réception ASAP (à compter du 15 novembre) de la facturation mensuelle.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** les conditions de financement du séjour à Paris à savoir à l'issue du bilan financier facturation en cas de déficit ou versement en cas de trop perçu par la municipalité de Saint Laurent sur Sèvre au service jeunesse de Familles Rurales de Saint Malo du Bois « Color'ados » à part égale entre les deux parties et ce dans la limite des prévisions budgétaires et des conditions de participation des familles décrites ci-dessus.

- ➔ APPROUVE également les conditions de participation des familles telles que décrites ci-dessus.
- ➔ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par Eric  
Couderc  
Date de signature : 17/11/2023  
Qualité : Maire de St Laurent sur  
Sèvre

**ERIC COUDERC**



Le Secrétaire de Séance  
Nadia CADORET

Signé électroniquement par Nadia Cadoret  
Date de signature : 16/11/2023  
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur  
Sèvre



SAINT LAURENT SUR SEVRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 7 novembre 2023**

Envoyé en préfecture le 17/11/2023  
Reçu en préfecture le 17/11/2023  
Publié le  
ID : 085-218502383-20231107-07112023DEL56-DE



L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

*Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal*.....31/10/2023

**Nbre de conseillers en exercice : 26**

**Présents : 17**

**Procurations : 3**

**Excusés : 4**

**Absents : 2**

**Votants : 20**

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Étaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, FERCHAUD Marie-Paule, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BERTRAND Endy, Cons. Mun., ayant donné procuration à CADORET Nadia, adjoint  
CREPIN Cédric, Cons. Mun., ayant donné procuration à HERSANT Marie-Noëlle, adjoint

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, FORGET-GAGEOT Florence, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François Conseillers Municipaux

Absents : DROUET Céline, PAPIN Alexandra, Conseillers Municipaux

-----

**56-2023 RENOVATION DES ATELIERS MUNICIPAUX – AVENANTS A PASSER AUX MARCHES PUBLICS**

Il est rappelé que par délibération n° 72-2022 du 8 novembre 2022 le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux concernant les travaux de rénovation des ateliers municipaux.

Pour répondre aux besoins du marché en cours il a été proposé de passer les avenants ci-dessous :

Avenant n° 2 au **lot n° 6 – Plâtrerie - Plâtrerie sèche - Isolation** avec l'entreprise MCPA dans les conditions suivantes :

Montant initial du marché HT : .....12 362.65 €  
Montant de l'avenant n° 1 HT plus-value .....115.07 €  
Montant de l'avenant n° 2 HT moins-value..... - 31.66 €  
Nouveau montant du marché HT : .....12 446.06 €  
**Nouveau montant du marché TTC : .....14 935.27 €**

Objet de l'avenant : Plus-value placo hydro (266.48 € HT) et moins-value isolation ossature bois dans bureau (-298.14 € HT)

Avenant n° 1 au **lot n° 8 – Carrelage Faïence** avec l'entreprise LANDREAU SOURISSEAU dans les conditions suivantes :

Montant initial du marché HT : .....7 533.37 €  
Montant de l'avenant n° 1 HT moins-value..... - 100.00 €  
Nouveau montant du marché HT : .....7 433.37 €  
**Nouveau montant du marché TTC : .....8 920.04 €**

Objet de l'avenant : Dépose de la rampe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R2194-8 ;  
Vu la délibération du conseil municipal n° 72-2022 du 8 novembre 2022 portant attribution des marchés des travaux de rénovation des ateliers municipaux ;

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ➔ **APPROUVE** les avenants dont le détail figure ci-dessus.
- ➔ **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les avenants et les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

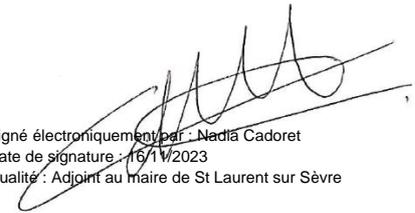
Signé électroniquement par : Eric  
Couderc  
Date de signature : 17/11/2023  
Qualité : Maire de St Laurent sur  
Sèvre

**ERIC COUDERC**



Le Secrétaire de Séance  
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret  
Date de signature : 16/11/2023  
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre



L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

*Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal*..... 31/10/2023

**Nbre de conseillers en exercice : 26**

**Présents : 17**

**Procurations : 3**

**Excusés : 4**

**Absents : 2**

**Votants : 20**

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Étaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, FERCHAUD Marie-Paule, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BERTRAND Endy, Cons. Mun., ayant donné procuration à CADORET Nadia, adjoint  
CREPIN Cédric, Cons. Mun., ayant donné procuration à HERSANT Marie-Noëlle, adjoint  
RENOU Sarah, Cons. Mun., ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique, adjoint

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, FORGET-GAGEOT Florence, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François Conseillers Municipaux

Absents : DROUET Céline, PAPIN Alexandra, Conseillers Municipaux

-----

<b>57-2023</b>	<b>LOTISSEMENT LA MONTAGNE – ILOTS SIMA - CONVENTION DE TRANSFERT DES EQUIPEMENTS COMMUNS A LA COMMUNE</b>
----------------	--

La sté SIMA a aménagé deux îlots A et B de superficies respectives de 2 392 m<sup>2</sup> et 1 175 m<sup>2</sup> environs au lotissement La Montagne.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme il est nécessaire de prévoir le transfert de la totalité des emplacements des équipements communs dans le domaine de la commune.

La sté SIMA s'engage :

- A céder à l'euro symbolique à la commune les emplacements des équipements communs, à savoir l'emplacement de la voirie, des stationnements et des espaces verts (les travaux de finitions seront réalisés par la commune ultérieurement).
- A prendre en charge la réalisation des actes nécessaires à la régularisation des transferts de propriété dès l'approbation du lotissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la convention de transfert des équipements communs à passer avec la SIMA ci-jointe ;

Le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

→ **ACCEPTÉ** la rétrocession des équipements communs à savoir l'emplacement de la voirie, des stationnements et des espaces verts à l'euro symbolique.

→ **ACCEPTÉ** la prise en charge par la SIMA de la réalisation des actes nécessaires à la régularisation des transferts de propriété dès l'approbation du lotissement.

→ **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par : Eric  
Couderc  
Date de signature : 17/11/2023  
Qualité : Maire de St Laurent sur  
Sèvre



Le Secrétaire de Séance  
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret  
Date de signature : 16/11/2023  
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Séance du Mardi 7 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal : 31/10/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 17

Procurations : 3

Excusés : 4

Absents : 2

Votants : 20

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Étaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, FERCHAUD Marie-Paule, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BERTRAND Endy, Cons. Mun., ayant donné procuration à CADORET Nadia, adjoint  
CREPIN Cédric, Cons. Mun., ayant donné procuration à HERSANT Marie-Noëlle, adjoint  
RENOU Sarah, Cons. Mun., ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique, adjoint

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, FORGET-GAGEOT Florence, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François Conseillers Municipaux

Absents : DROUET Céline, PAPIN Alexandra, Conseillers Municipaux

58-2023 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE RELATIF A LA RENOVATION DU CIRCUIT PATRIMONIAL « SUR LES PAS DE MONTFORT »

Par courrier en date du 27 avril 2023, une demande de fonds de concours exceptionnel a été transmise à la Communauté de Communes du Pays de Mortagne pour financer la rénovation du parcours patrimonial « Sur les pas de Montfort ». En effet, ce parcours touristique, d'intérêt majeur sur le territoire, nécessitait un rafraîchissement :

- Rénovation du mobilier
- Remplacement d'une borne audio et d'un résonnateur.

Le budget de l'opération est le suivant :

DÉPENSES	MONTANTS en euro hors taxes	Taux de T.V.A. en %	T.V.A.	MONTANTS en euro toutes taxes comprises	RECETTES	Taux	MONTANTS en euro
MOBILIER Sentier Les Pas de Montfort	3 165 €	20,00%	633 €	3 798 €	DEIR ...		
LECTEUR MP 3 Sentier Les Pas de Montfort	399 €	20,00%	80 €	479 €	Région des Pays-de-la-Loire ...		
RESONATEUR AUDIO Sentier Les Pas de Montfort DL SYSTEM	140 €	20,00%	28 €	168 €	Département de la Vendée ...		
			0 €	0 €			
					CCPM (30% du montant TTC, avec un plafond à 4000€)	30%	1 333 €
					Autofinancement		3 111 €
<b>TOTAL</b>	3 704 €		741 €	4 445 €	<b>TOTAL</b>		4 445 €

Le Conseil Communautaire en réunion du 31 mai 2023 a décidé d'attribuer un fonds de concours exceptionnel à la commune de 1 333 € dans la limite de 30 % du plan de financement estimé à 4 445 € TTC.

Oui l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

**Article 1 :** D'APPROUVER l'exposé du Maire.

**Article 2 :** D'ACCEPTER un fonds de concours exceptionnel de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne à hauteur de 1 333 € dans la limite de 30 % du plan de financement estimé à 4 445 € TTC pour assurer le financement de l'opération de rénovation du parcours patrimonial « Sur les Pas de Montfort ».

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire

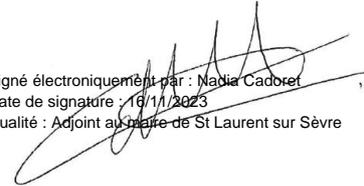
Signé électroniquement par : Eric  
Couderc  
Date de signature : 17/11/2023  
Qualité : Maire de St Laurent sur  
Sèvre

**ERIC COUDERC**



Le Secrétaire de Séance  
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret  
Date de signature : 16/11/2023  
Qualité : Adjoint au Maire de St Laurent sur Sèvre



Séance du Mardi 7 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....31/10/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 17

Procurations : 3

Excusés : 4

Absents : 2

Votants : 20

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaients présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, FERCHAUD Marie-Paule, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absents représentés : BERTRAND Endy, Cons. Mun., ayant donné procuration à CADORET Nadia, adjoint  
CREPIN Cédric, Cons. Mun., ayant donné procuration à HERSANT Marie-Noëlle, adjoint

Absents excusés : BOUSSEAU Vincent, FORGET-GAGEOT Florence, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François Conseillers Municipaux

Absents : DROUET Céline, PAPIN Alexandra, Conseillers Municipaux

-----

59-2023 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2023 – FILIERE ADMINISTRATIVE

Il est proposé de procéder à la modification suivante sur le tableau des effectifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 :

Filière administrative :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe suite à nomination sur un poste sur le grade de rédacteur territorial.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.313-1 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés ;

→ **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par : Eric Couderc  
Date de signature : 17/11/2023  
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre



Le Secrétaire de Séance  
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret  
Date de signature : 16/11/2023  
Qualité : Adjoint au Maire de St Laurent sur Sèvre

Publié sur le site internet de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 23/11/2023